



Jetons de présence et politique d'attribution

Version révisée et adoptée au CA du 4 juillet 2025

et entérinée à l'AGA le _____

PARTICIPATION AUX RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

- Un jeton de présence de 100 \$ sera alloué à tous les administrateurs de la Fédération par jour de réunion du conseil d'administration ;

REPRÉSENTATION EXTERNE PAR LES ADMINISTRATEURS

- Un jeton de présence de 100 \$ sera alloué aux administrateurs dont la présence sera requise lors d'une représentation externe qui sera identifiée et sollicitée par la Fédération. À cet effet, une liste des représentations officielles de la FCAQ se retrouve en annexe. Celle-ci sera réévaluée annuellement par le CA en fonction des besoins de la FCAQ.

PARTICIPATION AUTRE

- Aucun jeton de présence ne sera alloué aux administrateurs pour leur participation aux rencontres de divers comités, que celui-ci soit formé par le CA ou à la demande de la direction de la Fédération.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Nonobstant l'implication supplémentaire que représente la présidence de la FCAQ, il n'y a pas de rémunération particulière supplémentaire ;
- La présente politique fera l'objet d'une révision annuelle par le CA et sera soumise à l'assemblée générale annuelle (AGA) ;
- Lors des rencontres du CA, des représentations externes identifiées et sollicitées par la Fédération ainsi que celles engagées pour répondre aux besoins de cette dernière dans le cadre de participation à des projets ou à des comités, les dépenses de l'administrateur seront remboursées selon les mêmes barèmes qu'utilise la Fédération pour rembourser les dépenses de ses employés.

APPLICATION

Si un administrateur réclame un jeton ou une dépense qui ne répond à aucune des conditions énoncées ci-dessus et que l'application de la présente politique d'attribution ne permet pas de prendre une décision quant à celle-ci, le comité de gouvernance de la Fédération sera responsable d'évaluer la demande et de trancher. La politique pourra ensuite être mise à jour afin de refléter la nouvelle situation.



ANNEXE 1

Représentations officielles de la FCAQ

Dernière mise à jour : 13 mai 2025

Organisme	Type	Représentant(e) actuel(le)	Nature de la représentation	Éléments à considérer
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)	Stratégique	Hélène Francoeur	Siège au CA Opérationnel et stratégique	Élue en 2024. Il faut être élu en fonction des collèges électoraux disponibles
SOCODEVI	Obligatoire	Jean-Roch Michaud Mandat en cours	Siège au CA Stratégique	Obligation d'y siéger La personne qui siège doit avoir une marge de manœuvre discrétionnaire, donc doit être un membre de l'exécutif.
Co-operators	Obligatoire	Véronique Proulx et Pierre Roy sont délégués. Hélène Francoeur, Denis Gigault sont délégués substitués.	Délégués : Rôle dans la gouvernance Stratégique et opérationnel	Obligatoire en tant que membre d'avoir 2 délégués. Les présences vont également avoir un impact sur la ristourne puisque des points y sont accordés. On y retrouve un administrateur et un membre de la direction de la FCAQ pour couvrir le volet opérationnel et stratégique. Les délégués substitués vont siéger si les délégués ne peuvent pas y être présents.
Consortium de ressources et d'expertises coopératives (CREC)	Facultative	Aucun	Siège au CA Opérationnel	La FCAQ fait affaire avec le CREC.
Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	Facultative	Aucun	Siège au CA Stratégique	La FCAQ n'y a jamais siégé.
Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ)	Facultative	Aucun	Siège au CA Stratégique	
Fondation pour l'éducation du CQCM	Facultative	Aucun	Aucun	L'ancien président avait un grand intérêt et y a siégé de nombreuses années. La FCAQ a laissé la place à d'autres organisations en 2021.

